

Procédure de réallocation des dépenses aux activités non réglementées

1 Les recharges aux activités non réglementées¹ (« ANR ») visent les salaires et avantages
2 sociaux. Elles sont établies soit en termes de pourcentage des salaires selon la proportion du
3 temps consacré aux ANR ou encore par l'imputation des heures travaillées sur des projets
4 particuliers liés aux activités ANR. Les prochaines sections expliquent chacune de ces
5 méthodes.

6 Il est à noter que toutes les dépenses, autres que les salaires et avantages sociaux, encourues
7 au bénéfice exclusif des ANR sont imputées directement aux ANR. Elles ne font donc pas
8 l'objet d'une recharge.

Recharge des salaires et avantages sociaux aux ANR

9 Au début du processus budgétaire annuel, une demande est acheminée aux membres de la
10 direction afin qu'ils identifient les postes de leurs équipes qui, dans le cadre de leurs fonctions,
11 offrent des services aux ANR et qu'ils estiment le pourcentage du temps qui sera consacré aux
12 ANR ainsi qu'à certaines sociétés du Groupe Gaz Métro.

13 Le pourcentage respectif de chaque employé est ensuite appliqué sur le salaire majoré des
14 avantages sociaux, tel que projeté au budget. Le tableau présenté à l'annexe 1 présente les
15 informations relatives au budget 2013. On y retrouve la liste des postes qui font l'objet d'une
16 réallocation, et pour chacun d'eux le pourcentage d'allocation entre les ANR (colonne 5) et la
17 distribution au Québec (« daQ ») (colonne 6). La première partie de l'annexe 1 présente les
18 employés dont les salaires sont payés par Gaz Métro et imputés à la daQ. La charge totale de
19 salaires et avantages sociaux allouée aux ANR de 6 588 K\$ est présentée à la page 2 de
20 l'annexe 1 à la ligne 20, colonne 5. La deuxième partie de l'annexe 1 répertorie, les quelques
21 employés payés par Gaz Métro qui sont imputés directement aux ANR, puisqu'ils consacrent la
22 plus grande proportion de leur temps à ces activités. Bien qu'elle soit de moindre importance, il
23 convient de réallouer la portion du temps qu'ils consacrent aux activités de la daQ. La charge
24 totale de salaires et avantages sociaux ainsi allouée à la daQ de 91 K\$ est présentée à la page
25 2 de l'annexe 1 à la ligne 26, colonne 6. Ainsi, la recharge nette des salaires et avantages
26 sociaux de la daQ aux ANR prévu au budget 2013 est de 6 497 K\$, tel que présenté à la ligne
27 31 de la page 2 de l'annexe 1.

¹ Regroupe toutes les activités de Gaz Métro, autres que la distribution gazière au Québec.

1 Par ailleurs, une révision est effectuée en cours d'exercice afin d'ajuster les pourcentages
2 initialement prévus dans le cadre du processus budgétaire, afin de les faire évoluer en fonction
3 du temps qui a été réellement consacré aux activités ANR depuis le début de l'exercice ou
4 encore afin de refléter des changements anticipés dans le niveau d'activités d'ici à la fin de
5 l'exercice financier en cours.

Temps consacré par l'équipe des projets majeurs, à des projets particuliers ANR

6 L'équipe des projets majeurs, composée de techniciens de projets, de chargés de projets et de
7 chefs de service, travaille à la réalisation de différents projets attribuables à la daQ ainsi qu'aux
8 ANR. Tel que c'est le cas pour la plus grande proportion des salaires et avantages sociaux de
9 Gaz Métro, la charge salariale ainsi que celle des avantages sociaux de cette équipe est
10 entièrement imputée à la daQ, par l'enregistrement de la paie. Dans un deuxième temps, une
11 réallocation des charges salariales et des avantages sociaux de cette équipe vers les ANR doit
12 être faite, en fonction du temps consacrés aux projets ANR. Pour ce faire, la structure visant à
13 cumuler les coûts par projet est donc utilisée. Pour chaque projet, un objet de coûts (ordre de
14 travail, élément d'OTP) est créé dans SAP, auquel se rattache une règle d'imputation qui
15 détermine si le projet est imputable à la daQ ou aux ANR. Cette règle d'imputation permet donc
16 de réallouer les coûts relatifs à des projets ANR et ainsi d'assurer une attribution adéquate
17 entre la daQ et les ANR. Les charges salariales majorées des avantages sociaux sont donc
18 imputées sur chacun des projets en fonction du temps qui y a été consacré. Pour le budget
19 2013, les salaires et avantages sociaux de l'équipe des projets majeurs alloués aux ANR est de
20 157 K\$, ce montant est donc directement déduit des salaires et des avantages sociaux de
21 l'enveloppe des dépenses d'exploitation.

Société en commandite Gaz Métro
Cause tarifaire 2013, R-3809-2012

Recharge aux ANR pour les salaires et avantages sociaux

poste	secteur/direction	Valener	Éole	Éole 4	ANR	Total ANR	DAQ	Total
1) Salaires payées dans la DAQ								
		(1)	(2)	(3)	(4)	(1)+(2)+(3)+(4)=(5)	(6)	(5+6)
1	Direction							
2	Présidente				40%	40%	60%	100%
3	VP				20%	20%	80%	100%
4	VP				8%	8%	50%	100%
5	VP				10%	10%	25%	100%
6	VP					20%	80%	100%
7	Directeur					10%	10%	100%
8	Directeur					20%	30%	100%
9	Directeur					10%	90%	100%
10	Directeur					100%	0%	100%
11	Directeur					5%	60%	100%
12	Directeur					10%	50%	100%
13	Directeur					5%	70%	100%
14	Directeur					15%	30%	100%
15	Directeur					50%	50%	100%
16	Directeur					13%	50%	100%
17	adjointes direction							
18	Adjointe direction					0%	40%	100%
19	Adjointe direction					0%	8%	100%
20	Adjointe direction					0%	20%	100%
21	Adjointe direction					0%	15%	100%
22	Adjointe direction					0%	10%	100%
23	Adjointe direction					5%	5%	100%
24	Adjointe direction					0%	5%	100%
25	Adjointe direction					0%	0%	100%
26	Adjointe direction					0%	0%	100%
27	Adjointe direction					0%	0%	100%
28						0%	5%	100%
29	Autres employés par direction ou service							
30	<i>Vérification interne</i>							
31	Conseillère					0%	5%	100%
32	Conseillère					0%	5%	100%
33	Chef service					5%	5%	100%
34	Conseillère					0%	0%	100%
35	Conseillère					0%	0%	100%
36						1%	3%	100%
37	<i>Trésorerie</i>							
38	Représentant risques & assurances					5%	0%	100%
39	Conseiller trésorerie					5%	0%	100%
40	Trésorière adjointe					0%	13%	100%
41	Conseiller senior relations investisseurs					100%	0%	100%
42	Conseiller relations investisseurs					100%	0%	100%
43						42%	3%	100%
44	<i>Finances et projets spéciaux</i>							
45	Conseiller senior analyse financ. proj.					0%	20%	100%
46	Conseiller princ. finances & proj. spéc.					0%	5%	100%
47	Conseiller sénior analyse financière et projets spéc.					0%	0%	100%
48	Conseiller senior analyse financière					0%	0%	100%
49						0%	6%	100%
50	<i>Affaires juridiques</i>							
51	Conseiller juridique					0%	33%	100%
52	Conseiller juridique					0%	0%	100%
53	Conseiller juridique					0%	0%	100%
54	Conseiller juridique					0%	0%	100%
55	Conseiller juridique					0%	0%	100%
56	coordonnateur					0%	6%	100%
57						0%	6%	100%
58	<i>Secrétaire corporatif</i>							
59	Secrétaire corporatif					30%	0%	100%
60	Conseillère juridique droit corporatif					40%	40%	100%
61	Secrétaire corporatif adjoint					35%	0%	100%
62	Conseillère secrétaire corporatif					10%	30%	100%
63	Sténographe juridique					29%	18%	100%
64	Sténographe juridique					29%	18%	100%
65						29%	18%	100%
66	<i>Affaires gouvernementales</i>							
67	Coordonnateur					0%	5%	100%
68	Coordonnateur					5%	5%	100%
69						3%	5%	100%
70	<i>Communications et marketing</i>							
71	Chef de service					2%	0%	100%
72	conseillère senior - gestion de la marque					0%	0%	100%
73	conseillère sénior					0%	0%	100%
74	conseillère , gestion du site internet					1%	0%	100%
75						1%	0%	100%
76	<i>Relations publiques</i>							
77	conseiller senior					34%	0%	100%
78	conseiller					16%	0%	100%
79						25%	0%	100%

Société en commandite Gaz Métro
Cause tarifaire 2013, R-3809-2012

Recharge aux ANR pour les salaires et avantages sociaux

poste	secteur/direction	Valener	Éole	Éole 4	ANR	Total ANR	DAQ	Total
1) Salaires payées dans la DAQ								
		(1)	(2)	(3)	(4)	(1)+(2)+(3)+(4)=(5)	(6)	(5+6)
1	<i>Réglementation</i>							
2	conseiller sénior aff réglementaires	0%	0%	0%	50%	50%	50%	100%
3								
4	<i>Contrôle corporatif</i>							
5	chef service	5%	0%	0%	45%	50%	50%	100%
6	conseiller états financiers et normes compt	40%	5%	5%	25%	75%	25%	100%
7	conseiller sr états financiers et normes compt	0%	0%	0%	40%	40%	60%	100%
8	conseiller sr états financiers et normes compt	5%	20%	20%	30%	75%	25%	100%
9	conseiller sr états financiers et normes compt	0%	0%	0%	40%	40%	60%	100%
10	chef service	25%	10%	10%	15%	60%	40%	100%
11	conseiller sr analyse et rapports financiers	5%	0%	0%	60%	65%	35%	100%
12	conseiller analyse et rapports financiers	5%	0%	0%	65%	70%	30%	100%
13	conseiller analyse et rapports financiers	0%	0%	0%	70%	70%	30%	100%
14	conseiller analyse et rapports financiers	0%	0%	0%	40%	40%	60%	100%
15	conseiller analyse et rapports financiers	0%	0%	0%	70%	70%	30%	100%
16	conseiller gestion fiscale	5%	0%	0%	45%	50%	50%	100%
17	conseiller gestion fiscale	0%	0%	0%	40%	40%	60%	100%
18	conseiller principal gestion fiscale	5%	5%	0%	40%	50%	50%	100%
19		7%	3%	3%	45%	57%	43%	100%
20	Répartition des salaires payés par la DAQ	834	717	497	4 540	6 588	9 420	16 007

2) Salaires payés par les ANR à facturer à la DAQ

21	<i>Développement des affaires</i>							
22	directeur services administratifs projets		25%	25%	0%	50%	50%	100%
23	conseiller dév eloppement des affaires éolien	0%	0%	0%	100%	100%	0%	100%
24	conseiller dév eloppement des affaires éolien	0%	25%	25%	50%	100%	0%	100%
25		0%	13%	13%	75%	100%	0%	100%
26	Répartition des salaires payés par les ANR	0	78	78	214	370	91	461

Sommaire

	Valener	Éole	Éole 4	ANR	Total ANR	DAQ	Total	
27	Répartition des salaires payés par la DAQ (ligne 22)	834	717	497	4 540	6 588	9 420	16 007
28	Répartition des salaires payés par les ANR (ligne 28)	0	78	78	214	370	91	461
29	Montant de la recharge aux ANR pour les salaires et avantages sociaux payés par la DAQ				6 588			
30	Montant de la recharge à la DAQ pour les salaires et avantages sociaux payés par les ANR				(91)			
31	Montant de la recharge nette aux ANR pour salaires et avantages sociaux				6 497			